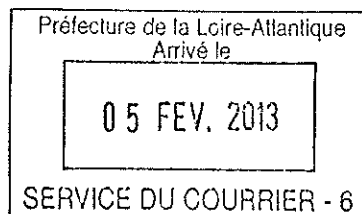


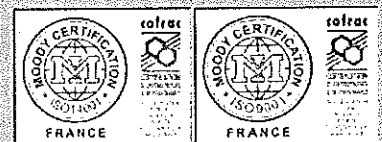
DOSSIER D'AUTORISATION D'EXPLOITER
CHATAL

Saint Nicolas de Redon (44)
Devis FCC-ENV 2012023 – 04/02/2013

www.fc-conseil.fr



1 A 080 815 9360 e



N° 2011082763

FRANCK CHEVALIER CONSEIL
37, rue Pierre Brasseur
77100 MEAUX

Tél : 01.64.35.15.88
contact@fc-conseil.fr

A.1 PRÉSENTATION DE L'ETABLISSEMENT

A.1.1 IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

- Raison sociale CHATAL
- Forme juridique Société par action simplifiée au capital de 1 000 000 €
- Adresse actuelle 8 rue de Briangaud (Z.I.)
35 600 REDON
Tél : 02 99 71 61 90 / Fax : 02 99 71 61 91
- Adresse du siège social CHATAL S.A.S
20, bd de Brière - 44410 HERBIGNAC
Tél : 02 40 88 90 45 / Fax. : 02 40 88 86 62
- Adresse du projet 29 rue de Tabago
44 460 SAINT NICOLAS DE REDON
- Activité Traitement de surfaces, peinture, contrôles non destructifs et assemblage
- Chiffre d'affaires (2011) 4402 k€
- N° SIRET 338 353 758 00034
- Code APE 2651 Z
- Président Directeur Général Alain CHATAL
- Directeur Général
(Suivi du DDAE) Didier MARCHANDISE
- Région Pays de la Loire
- Département Loire Atlantique
- Destination des rejets
 - Eaux pluviales La Vilaine
 - Eaux industrielles Réseau des eaux usées STEP de Saint Jean de la Poterie
 - Eaux domestiques Réseau des eaux usées (station de Saint Jean de La Poterie)

A.1.2 HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

La société CHATAL est une entreprise familiale qui a démarré dans le décolletage en 1966. André Chatal a créé cette activité dans son garage avant de s'installer en 1971 dans un premier bâtiment de 220 m² à Herbignac (44). Dès l'origine, l'entreprise a travaillé pour l'industrie aéronautique, avec notamment le site Airbus de Nantes.

Alain Chatal, l'actuel Président a rejoint son père en 1979 pour prendre la gérance en 1986 de la SARL CHATAL Décolletage. Alain CHATAL a alors développé l'activité avec Airbus Saint Nazaire, ainsi que d'autres clients de l'industrie aéronautique. La société CHATAL a investi régulièrement dans des moyens industriels performants pour devenir une référence dans le domaine de la mécanique de précision. La société CHATAL s'est ancrée en Loire-Atlantique en développant ses extensions de bâtiment sur Herbignac, puis en construisant une usine de 5800m² en 2002, complétée par une extension de 3200m² en 2010.

La croissance de la société CHATAL s'est accélérée en 2006 par deux acquisitions d'entreprises régionales tournées vers le secteur aéronautique. En effet, CHATAL qui comptait fin 2005 un effectif de 95 personnes pour un chiffre d'affaires de 8,7 millions d'euros a d'abord racheté une entreprise de mécanique de 30 personnes. Les moyens industriels de cette entreprise de Rezé (Nantes) ont été intégrés à Herbignac, et CHATAL a renforcé ainsi son chiffre d'affaires de mécanique avec Airbus. Par la seconde acquisition réalisée en 2006, CHATAL a voulu se différencier de ses concurrents et apporter une valeur ajoutée supplémentaire à ses clients en intégrant l'activité de traitement de surface à son portefeuille d'activités. CHATAL a ainsi racheté en 2006 son principal fournisseur en traitement de surface, la société MECACOATING basée à Redon (35). MECACOATING, spécialisée en mécanique de précision et en traitement de surfaces était une société créée en 1939 sous la dénomination sociale S.R.P.I. Elle prend son indépendance en 1982 grâce au fort développement de son activité, puis est rattachée au groupe BOLLORE en 1995 pour devenir MECACOATING. Avec cette acquisition, CHATAL offre désormais à ses clients une prestation complète : usinage et traitement de surface, créant ainsi un avantage concurrentiel unique dans le secteur.

Renforcée par cette double croissance externe, CHATAL passait d'un chiffre d'affaires de 8,7 millions en 2005 à 14,5 millions en 2007, avec un effectif de 186 personnes.

CHATAL a fait face fin 2009 et sur l'année 2010 à une crise majeure du secteur aéronautique. Ainsi en 2010, son chiffre d'affaire est passé en dessous des 14 millions, alors que les années 2008 et 2009 dépassaient les 17 millions. En 2010, CHATAL a subi une chute de son chiffre d'affaires de 23%. La solidité financière de CHATAL a permis de passer ce cap sans licenciement. En parallèle, l'entreprise s'est structurée avec la création de fonctions support communes aux deux sites, et courant 2010, l'activité mécanique du site de Redon qui représentait un tiers de son chiffre d'affaires a été transférée à Herbignac.

Aujourd'hui, CHATAL est constitué de deux établissements, l'un spécialisé dans le traitement de surface et le contrôle non destructif (ressuage et magnétoscopie) à Redon avec 78 personnes et l'autre spécialisé dans la mécanique de précision à Herbignac avec 150 personnes.

A.1.3 SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site de Redon dispose d'un arrêté préfectoral d'exploitation (complémentaire) n°19362-3 du 8 juin 2009.

A.1.4 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

A.1.4.1 Implantation départementale

Le projet de la société CHATAL est situé en région des Pays de la Loire, dans le département de la Loire Atlantique, sur la commune de Saint Nicolas de Redon, située à la limite avec la Bretagne.

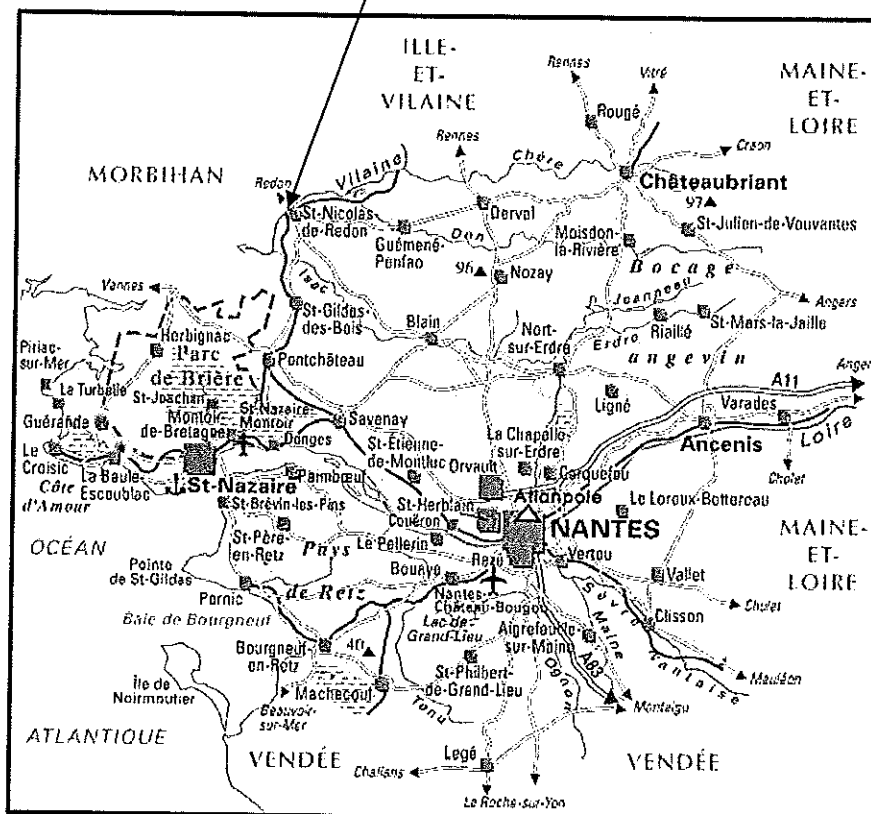


Figure 2: Implantation départementale

RESUME NON TECHNIQUE

Cette section a pour objet de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact et l'étude de danger ; nous allons donc nous attacher ici à condenser le contenu de ces études, de façon à en faire clairement apparaître les points les plus importants.

Description de l'installation

La demande d'autorisation d'exploiter porte sur le déménagement d'une installation de traitement de surface, traitement mécanique et peinture des métaux du 8, rue de Briangaud à Redon au 29 rue de Tabago à Saint Nicolas de Redon. Souhaitant augmenter son activité et s'adapter à la demande toujours croissante du marché de l'aéronautique, la société CHATAL a décidé de s'implanter sur un nouveau site plus spacieux.

Le terrain se situe sur les parcelles n° 80 et 81 du plan cadastral. Il est d'une superficie de 31150 m². Il est situé au sein de la zone UF du Plan d'Occupation des Sols. Cette zone est réservée à l'installation de commerces et d'industrie.

En périphérie du site se trouvent :

- Au Nord et à l'Ouest, la voie ferrée. Plus loin on trouve les marais de la Vilaine,
- A l'Est, on trouve des habitations,
- Au Sud, se situent des parkings puis des habitations ainsi qu'une salle polyvalente communale et une église.

Le site CHATAL sera classé à autorisation pour les rubriques de traitement de surface, d'activité de peinture et d'emploi de substances très toxiques liquides. L'ensemble des activités sera localisé dans le bâtiment A. Les autres bâtiments seront loués par la suite à des activités compatibles avec celle de CHATAL.

Actuellement l'effectif sur le site de Redon est de 67 personnes. En 2013, le site devrait compter 100 employés.

Les horaires seront les suivants :

- ✓ 3 x 8 heures / jour
- ✓ 5 jours / semaine
- ✓ 48 semaines / an

La matière première de CHATAL sera constituée principalement de pièces en aluminium et en acier. Ces pièces seront tout d'abord contrôlées au « Contrôle Non Destructif » dont le but est de contrôler la bonne intégrité des pièces métalliques. Elles seront ensuite dirigées vers les 3 lignes de traitement de surface.

Par la suite, certaines pièces seront aussi mises en peinture dans des cabines fermées. Enfin, elles passeront par une dernière étape de marquage et de montage des pièces sur l'atelier de traitement mécanique.

Le but de l'implantation sur le site de Saint Nicolas de Redon est de doubler l'activité en 5 ans.

Des produits chimiques seront stockés sur le site. Ceux-ci seront stockés par famille (acide, base,...) dans des locaux fermés distincts sur des rétentions adaptées.

Le stockage de peinture sera sur rétention et entouré de murs coupe-feu 2H. L'atelier de traitement de surface et les produits chimiques formeront une seule et même enceinte entourée de murs coupe-feu 2H. Les cuves du traitement de surface posséderont toutes des rétentions adaptées à leur volume et au type de produits chimiques, ainsi que la station d'épuration des effluents du traitement de surface et la zone déchets.

Etude d'impact

Paysage

La future implantation de l'entreprise CHATAL se trouve en secteur UF du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint Nicolas de Redon. Cette zone est destinée à accueillir des bâtiments commerciaux et industriels, scientifiques ou techniques.

A proximité se situe aussi la ligne de chemin de fer SNCF. Les alentours du site sont principalement composés d'habitations.

Aucune activité n'aura lieu à l'extérieur. L'activité et l'ensemble du stockage (déchets, produits chimiques) seront dans le bâtiment A. De plus, il existe déjà actuellement une barrière végétale autour du site pour réduire l'impact visuel aux riverains.

Faune-flore-Natura 2000

Le potentiel faunistique et floristique du site est faible. En effet, le but du projet est d'occuper un site déjà industrialisé laissé vacant par la société FAURECIA. Néanmoins, le site est localisé à proximité d'une zone NATURA 2000, les Marais de la Vilaine. Une étude d'incidence a été réalisée. Elle montre que le seul impact peut être le rejet des eaux industrielles ou des eaux pluviales souillées (lors d'un incendie par exemple) dans cette NATURA. De ce fait, les eaux industrielles provenant du traitement de surface sont tout d'abord traitées sur le site par une station physico-chimique. Le but est aussi de réaliser un rejet zéro cadmium - zéro cyanure - zéro chrome 6. Le reste des effluents sera envoyé sur la station de Saint Jean La Poterie. Une Convention de Rejet est en cours d'acceptation avec le SMITREU. (Projet validé par l'exploitant de la station : VEOLIA EAU). Un courrier du SMITREU et de l'IAV confirme que ces deux entités acceptent le rejet de CHATAL dans la station d'épuration. Les courriers confirment que les rejets n'auront pas d'impact sur la STEP à condition que CHATAL respecte ces paramètres de rejet.

Enfin en cas d'incendie, les eaux pluviales seront confinées sur le site à l'aide de ballons positionnés sur les 3 sorties du réseau pluvial et le réseau eaux usées.

Ainsi, le rejet des eaux industrielles et pluviales est fortement limité.

L'impact de l'implantation de CHATAL sera en l'occurrence faible sur la faune et la flore.

Impact sur les autres projets et continuité écologique

Le site CHATAL est situé en zone semi-urbaine et aucun autre projet n'est prévu dans ce secteur.

L'impact sur les autres projets est donc nul. En ce qui concerne la **continuité écologique**, l'ancien site de Faurecia sur lequel va s'implanter CHATAL est déjà imperméabilisé. Il n'y aura pas de modification de la surface étanche. La continuité écologique sera donc identique à ce qu'elle est aujourd'hui.

Sol, sous-sol et eaux souterraines

Le projet d'implantation de CHATAL ne prévoit pas d'augmentation de la surface imperméabilisée. Le site ne sera pas modifié. De plus la totalité de l'activité sera localisée à l'intérieur du bâtiment A. Les produits susceptibles de polluer le sol sont les produits chimiques, les peintures, les bains de traitement de surface, les déchets liquides et le stockage pour la station d'épuration. L'ensemble de ces produits ou stockages posséderont des rétentions adaptées à leur volume. Ainsi l'impact sur le sol et/ ou sous-sol sera très limité.

Commodité du voisinage

L'activité de CHATAL ne disposera pas d'un parc de machines générant des vibrations ou des émissions lumineuses. L'ensemble de l'activité sera confiné à l'intérieur du bâtiment A, c'est-à-dire le bâtiment le plus éloigné des habitations. De plus, la société CHATAL prévoit de stocker l'ensemble de ses produits chimiques à l'intérieur du bâtiment.

Etant donné qu'il n'y aura pas d'activités extérieures et un stockage extérieur réduit, l'impact sur le voisinage sera très faible.

Climat

La prise en compte des émissions de gaz à effet de serre est un point important. La société CHATAL prévoit d'utiliser les énergies de manière rationnelle (éteindre systématiquement les lumières, le parc informatique, utilisation de manière raisonnée du chauffage ou de la climatisation,...).

De ce fait, l'impact sur le climat de la société CHATAL sera faible.

Eaux superficielles

Le site se situe à proximité des rivières suivantes : l'Oust et la Vilaine.

L'entreprise CHATAL ne rejettera aucun effluent directement dans le milieu naturel. Tout ce qui sera rejeté passera d'abord par un traitement préalable sur le site.

Les eaux usées domestiques, en provenance des sanitaires, seront collectées et envoyées vers la station d'épuration biologique de Saint Jean La Poterie.

Les eaux pluviales rejoindront d'abord le réseau communal pour arriver ensuite au final dans la Vilaine. En cas d'incendie, celles-ci seront confinées sur le site à l'aide de ballons gonflables présents sur les 3 sorties du site vers le réseau communal.

Les eaux industrielles provenant de l'atelier de traitement de surface seront traitées au préalable sur le site à l'aide d'une station physico-chimique. Le but est de réaliser un rejet zéro pour le cyanure, le chrome VI et le cadmium. Une fois traitées, ces eaux rejoindront la station d'épuration de Saint Jean La Poterie. Un projet de Convention de Rejet est en cours d'acceptation avec le SMITREU. Le projet a déjà été validé par l'exploitant de la station, VEOLIA EAU. Une Convention de Rejet avait déjà été établie entre VEOLIA, le SMITREU et FAURECIA il y a quelques années. Lorsque FAURECIA rejetaient ces effluents industriels dans la station d'épuration, et donc dans l'Oust puis la Vilaine, aucune pollution particulière n'a été relevée.

Ainsi, grâce aux différentes mesures mises en place, les eaux superficielles et en particulier la Vilaine, ne seront que faiblement impactées par l'implantation de CHATAL sur le site.

Meilleures technologies disponibles

Les lignes de traitement de surface sont ventilées par 3 extracteurs d'air et les effluents atmosphériques sont traités avant rejet dans l'atmosphère. Les consommations d'eau sont conformes aux préconisations du BREF, 8 l/m² de surface traitées / fonction de rinçage. (Etude FCC de 2012). Le site met également en place un système de management environnemental dans le cadre de sa certification ISO 14001. Un suivi des consommations d'eau et d'énergie est réalisé et des plans d'actions sont mis en place. Des actions sont aussi menées afin d'utiliser les produits les moins dangereux possible et d'optimiser leur consommation.

Des procédures de prévention des situations d'urgence ont également été mises en place sur le site et concernent notamment la prévention des déversements accidentels. Le personnel est sensibilisé. Ceci permet de limiter les risques de contamination accidentelle et de garantir l'efficacité de la capacité à réagir du personnel.

Ces différents choix technologiques, comparés aux différentes solutions existantes et utilisés à ce jour dans le secteur d'activité, positionne le site CHATAL à un niveau satisfaisant.

Air

Les rejets atmosphériques sont essentiellement composés des rejets de l'atelier de traitement de surface, de la chaudière, et des cabines de peinture.

Pour le traitement de surface, les émissions seront captées à la source, aspirées par plusieurs laveurs de gaz, qui traitera et rejettera à l'atmosphère à travers des cheminées. (Réseau acido-basique et réseau cyanuré).

Les installations de traitement chimique bénéficieront des derniers progrès de la technique en matière de captation des effluents gazeux.

Les bains chauffés et concentrés seront équipés de caissons de ventilation pour produire un assainissement satisfaisant. Chaque cuve le nécessitant est aspirée.

L'ensemble des mesures réalisées sur les rejets atmosphériques de la société CHATAL du le site de Redon montre que ces rejets sont en accord avec l'arrêté préfectoral d'autorisation, sauf pour la machine de dégraissage de perchloroéthylène.

Dans le cas du projet, le dégraissage sera réalisé dans une machine totalement fermée et étanche. Les rejets de perchloroéthylène seront donc supprimés.

Grâce à la mise en place de laveurs adaptés, les rejets atmosphériques respecteront l'arrêté ministériel du 30 juin 2006.

Enfin une auto-surveillance régulière des rejets atmosphériques sera réalisée par CHATAL. Elle portera sur le bon fonctionnement des systèmes de captation et d'aspiration ainsi que l'efficacité de la captation et de l'absence d'anomalie dans le fonctionnement des ventilateurs.

Déchets

CHATAL éliminera ses déchets conformément aux dispositions du Code de l'Environnement. La société réalisera la séparation des déchets en fonction de la nature du déchet (dangereux ou non dangereux) et leur traitement final.

Les Déchets Industriels Dangereux :

- Bains usés acides, basiques, chromiques ou cyanurés
- Déchets de la station de traitement : boues d'hydroxydes métalliques
- Peintures

Lors de la remise de déchets industriels dangereux à un tiers, un bordereau de suivi lui est émis. Les déchets dangereux seront stockés sur des rétentions adaptées.

Les Déchets Industriels non Dangereux en mélange seront stockés dans une benne à l'extérieur.

CHATAL suit ses déchets de production sur le site, les quantifie et précise leurs principales caractéristiques. Une meilleure connaissance des produits doit permettre à terme de faciliter leur

valorisation et de remplacer les produits les plus nocifs. Les bureaux comme les ateliers feront l'objet d'une politique de réduction et de tri des déchets.

Trafic

Le trafic généré sur site sera en moyenne de 9 camions par jour (livraison et réception des pièces). Le reste du trafic sera réalisé par les arrivés et les départs des employés sur le site.

Un sens de circulation sera mis en place sur le site.

Cela permettra de limiter les croisements et de ce fait limiter d'éventuels accidents.

L'impact du trafic sera donc très limité pour les riverains.

Evaluation des risques sanitaires

Le volume des bains de traitements de surface sera de 73 203 litres avec des émissions acides, basiques, chromiques ou cyanurés. Le site rejette également des COV. La configuration du site est toutefois favorable. Il n'est pas gêné par des obstacles et ne favorise pas le confinement des émissions gazeuses. De plus la société CHATAL a mis en œuvre les mesures compensatoires pour réduire ou limiter la gravité des inconvénients susceptibles de résulter de l'exploitation :

- Emissions des effluents de traitement de surface – tour de lavage d'air par pulvérisation d'une solution de traitement
- Des effluents de peinture liquide - système de traitement par filtre sec.

Les rejets atmosphériques sur le site de Redon sont conformes à la réglementation. La nature des rejets futurs sera équivalente aux installations existantes.

Les polluants étudiés dans la modélisation sont donc les suivants : (polluants les plus toxiques)

- acidité pour l'ensemble des acides HCl, H₃PO₄, H₂SO₄
- oxydes d'azote pour l'acide nitrique
- chrome VI
- nickel
- cyanures
- fluorures (HF)
- Composés Organiques Volatils (COV) totaux
- Composés Organiques Volatils (COV) présentant un risque cancérigène

Ces mêmes polluants ont été pris en compte dans la modélisation du phénomène d'ingestion.

Pour l'ensemble de ces paramètres, on remarque que les riverains sont hors de danger que ce soit pour une exposition à l'inhalation ou à l'ingestion. Cela est permis grâce aux différents équipements installés par la société CHATAI (laveurs de gaz,...).

L'évaluation majorante de risque des rejets atmosphériques émis par la société CHATAL conduit à un risque en dessous des seuils de risque sur la santé, le niveau de risque est donc considéré comme acceptable sur la santé des populations environnantes.

Etude de dangers

Le site CHATAL ne se situe pas dans une zone sensible à l'inondation, au séisme ou à la foudre. Néanmoins elle devra mettre en place un dispositif de protection niveau IV contre la foudre.

Le site est aussi équipé d'une alarme anti intrusion pour limiter le risque lié à la malveillance d'autrui.

La perte des utilités (eau, électricité, gaz,...) n'est pas considérée sur le site de CHATAL comme évènement initiateur d'un phénomène dangereux.

Les principaux risques relevés concernent l'activité et la présence de produits chimiques sur le site.

Une étude d'accidentologie a été menée. Elle indique une proportion importante d'incendie dans les entreprises de traitement de surface.

De ce fait, les scénarii suivants ont été étudiés dans l'évaluation préliminaire des risques :

- Incendie d'une alcôve de stockage de produits chimiques
- Incendie de l'alcôve de stockage des peintures
- Inflammation d'une nappe de produits ou de peintures sur l'aire de dépotage
- Inflammation de la zone déchets
- Déversement accidentel de produit chimique au niveau d'une ligne de traitement de surface
- Déversement accidentel de produit chimique au niveau du stockage de produits chimiques
- Inflammation d'une cuve de traitement de surface
- Inflammation d'une cabine de peinture

A l'issue de l'évaluation préliminaire des risques, un seul scénario a été retenu pour l'analyse détaillée des risques. Il s'agit de l'inflammation de l'ensemble de l'atelier de traitement de surface et du stockage des produits chimiques.

La durée de l'incendie a été calculée et estimée à environ 33 minutes en se basant sur les formules du GUIDE INERIS. L'ensemble de la zone considérée est entourée (plafond et murs) par des murs coupe-feu. De ce fait, il n'y aura pas de flux thermiques qui sortiront des limites du site

Une modélisation des fumées toxiques a été réalisée par la société Fluidyn France. Ils ont considéré l'évènement majeur, c'est-à-dire l'inflammation de l'ensemble de la zone au sein des murs coupe-feu (atelier traitement de surface + produits chimiques). Les seuils de toxicité à hauteur d'homme ne sont pas atteints. De ce fait, un éventuel incendie ne présenterait pas de danger toxiques pour les riverains.

Les eaux d'extinction d'incendie seront retenues dans le bâtiment grâce à la mise en place d'un muret d'environ 15 cm au niveau des entrées / sorties du bâtiment. Les eaux pluviales souillées en cas d'incendie seront retenues sur le site grâce à la présence de ballons sur les sorties du réseau d'eaux pluviales.

Des extincteurs et des RIA seront mis en place en nombre suffisants. Les employés seront formés à leur utilisation.

Des murs coupe-feu 2H seront mis en place :

- Autour de l'atelier de traitement de surface et des produits chimiques
- Autour du stockage des peintures
- Entre le bâtiment A et le bâtiment B.

La mise en place des moyens de prévention/ précaution a été validé avec le SDIS 44.

Au cas où les moyens internes se révéleraient insuffisants, il sera fait appel aux sapeurs-pompiers de Redon ou Fégréac.